IV. Commission « Perte d'Autonomie »

AUTO: PERTE D'AUTONOMIE



1. Responsable de la commission

Dr SENGLER Jean, médecin rééducateur retraité et Président de l'association Handicap Services Alister.

2. Objectifs de la commission

Action 15: poursuivre des actions en faveur de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap; identifier les besoins des PS libéraux dans cette prise en charge, faire connaître aux PS libéraux les dispositifs existants du territoire, dont Handiconsult, en lien avec le guide d'accès aux soins et recenser des PS libéraux volontaires pouvant prendre en charge après une consultation.

Action 16: constituer un nouveau groupe de professionnels de santé ressource (médecins, IDE, autres...) sur la thématique des plaies complexes et/ou chroniques : faire des études de cas patients anonymisés en pluriprofessionnels par le groupe ressource sur cette thématique, informer les professionnels de santé du territoire de l'existence de cette équipe ressource.

Action 17 : participer aux réunions de la filière gériatrique du GHT 12.

Actions non valorisées :

- Mise en œuvre du programme ICOPE; atteindre nombre d'inclusions et participer aux évaluations.
- Améliorer et diffuser le guide d'accès aux soins des personnes handicapées.

3. Dates des réunions

Réunion plénière de la commission :

- ► le 09/04 de 19h35 à 21h23,
- le 19/11 de 19h30 à 21h30.

GROUPE 1- poursuivre des actions en faveur de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap :

• le 07/04 de 14h00 à 15h00.

GROUPE 2 – identifier et former des référents sur le thème des plaies complexes et/ou chroniques, capables d'offrir un recours aux PS du territoire et informer sur l'existence des professionnels de santé référents :

- le 25/04 de 20h00 à 23h00,
- le 29/04 de 20h00 à 22h00,
- le 21/05 de 20h00 à 22h00,
- le 22/05 de 20h00 à 22h30,
- le 10/06 de 20h00 à 22h00,
- le 19/06 de 20h00 à 22h30,
- le 09/07 de 20h00 à 22h30,
- le 13/08 de 20h00 à 22h00,
- le 23/09 de 20h00 à 22h15,
- le 28/10 de 20h00 à 22h00,
- le 18/11 de 20h00 à 22h00,
- le 16/12 de 20h00 à 23h00.

GROUPE 3 – participer aux réunions de la filière gériatrique du GHT 12 :

- le 24/01 de 14h00 à 16h00 (aucune participation),
- le 25/01 de 14h00 à 16h00 (la chargée de mission ICOPE du Collectif CPTS 68 y a participé),
- le 02/02 de 14h00 à 16h00 (la chargée de mission ICOPE du Collectif CPTS 68 y a participé),
- le 14/03 de 14h00 à 16h00 (aucune participation),
- le 11/04 de 14h00 à 16h00 (l'infirmier libéral y a participé),
- le 16/04 de 14h00 à 16h00 (la chargée de mission ICOPE du Collectif CPTS 68 y a participé),
- le 18/04 de 14h00 à 16h00 (aucune participation),
- le 02/05 de 14h00 à 16h00 (la chargée de mission ICOPE du Collectif CPTS 68 y a participé),
- le 11/06 de 14h00 à 16h00 (la chargée de mission ICOPE du Collectif CPTS 68 y a participé),
- le 04/07 de 14h00 à 16h00 (aucune participation).

GROUPE 4 – mise en œuvre du programme ICOPE ; atteindre nombre d'inclusions / participer aux évaluations :

■ le 15/05 de 19h30 à 21h30.

GROUPE 5 – améliorer et diffuser le guide d'accès aux soins des personnes handicapées :

- le 16/04 de 16h30 à 18h00 **ou** de 19h30 à 21h00,
- le 28/05 de 14h00 à 15h30.

4. Rapport d'activité

POURSUIVRE DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP; IDENTIFIER LES BESOINS DES PS LIBERAUX DANS CETTE PRISE EN CHARGE, FAIRE CONNAITRE AUX PS LIBERAUX LES DISPOSITIFS EXISTANTS DU TERRITOIRE, DONT HANDICONSULT, EN LIEN AVEC LE GUIDE D'ACCES AUX SOINS ET RECENSER DES PS LIBERAUX VOLONTAIRES POUVANT PRENDRE EN CHARGE APRES UNE CONSULTATION

Résultat à obtenir :

 Action 15: recensement des besoins des PS libéraux dans la prise en charge des personnes en situation de handicap, justificatifs des actions de communication des dispositifs existants auprès des professionnels libéraux et liste anonymisée des professionnels de santé libéraux volontaires [5 000€ part variable]

Recensement des besoins des PS libéraux dans la prise en charge des personnes en situation de handicap

Un questionnaire (visible via le lien suivant : https://forms.office.com/e/R17EW2Dmct) a été élaboré par Dr SENGLER et la Coordinatrice de la CPTS MA, puis amendé par les membres de la commission par e-mail. L'enquête a ensuite été diffusée dans la lettre d'information de septembre 2024, puis via une campagne e-mail spécifique le 17 septembre. 32 professionnels de santé y ont répondu (résultats complets en annexe 24).

Il ressort de cette enquête qu'une large majorité (75%) de professionnels prend très régulièrement en charge des personnes en situation de handicap. Tous éprouvent des difficultés, dont 55% de manière régulière.

Les principaux obstacles rencontrés sont le manque de soutien et de relais (55%) et le manque de temps (52%). Viennent ensuite les manques d'informations sur le patient (42%), d'équipements adaptés ou d'accessibilité du cabinet (39%) et de formation (29%).

Pour améliorer la prise en charge de ces patients, pour 93% des répondants la priorité serait d'avoir une meilleure connaissance et coordination avec les autres parties-prenantes de la prise en charge du handicap (autres professionnels de santé, structures d'accompagnement, associations...).

<u>Faire connaître aux PS libéraux les dispositifs existants du territoire, dont Handiconsult, en lien avec le guide d'accès aux soins</u>

Pour répondre à une partie du questionnement, nous avons communiqué sur les structures relais existant sur le territoire, dans la lettre d'information de novembre (annexe 25).

Une communication spécifique sur le dispositif Handiconsultation avait été réalisée au mois de mars, peu après son ouverture (annexe 26).

Un paragraphe sur la diffusion du guide d'accès aux soins figure plus bas dans ce rapport.

Recenser les professionnels de santé libéraux volontaires pouvant prendre en charge après une Handiconsultation

Sur 32 répondants, 12 ont accepté de nous communiquer leur identité :

- 6 orthophonistes,
- 3 médecins (2 généralistes et 1 pneumologue),
- 1 psychologue,
- 1 diététicienne-nutritionniste,
- 1 infirmier.

CONSTITUER UN NOUVEAU GROUPE DE PROFESSIONNELS DE SANTE RESSOURCE (MEDECINS, IDE, AUTRES...) SUR LA THEMATIQUE DES PLAIES COMPLEXES ET/OU CHRONIQUES : FAIRE DES ETUDES DE CAS PATIENTS ANONYMISES EN PLURIPROFESSIONNELS PAR LE GROUPE RESSOURCE SUR CETTE THEMATIQUE, INFORMER LES PROFESSIONNELS DE SANTE DU TERRITOIRE DE L'EXISTENCE DE CETTE EQUIPE RESSOURCE

Résultat à obtenir :

 Action 16: description de l'action et bilan d'évaluation à 1 an (nombre d'actions de formations), bilan des actions de communication sur l'existence de l'équipe ressource [4 000€ part variable]

À la suite de l'arrêt de l'équipe « Plaies'Mobiles », la CPTS MA, le médecin référent du groupe et le médecin gériatre du GHRMSA partenaire ont souhaité relancer une nouvelle équipe.

Remise en œuvre d'une équipe

Un appel à candidature a donc été réalisé en janvier, auprès des IDEL membres de la CPTS MA.

La communication précisait bien l'implication nécessaire pour intégrer ce groupe de travail (investissement en temps et dans la durée notamment).

8 professionnels ont répondu à l'appel et chacun d'entre eux a été reçu en entretien par le Dr EHRET, référent du groupe, pour valider leur motivation et leur capacité à s'engager dans la durée.

La composition du groupe a ensuite été validée par la CPTS MA et les 8 IDEL ont été sélectionnés.

Voici l'équipe au complet :



Le groupe s'est réuni à intervalles réguliers tout au long de l'année pour se former grâce à l'intervention du Dr GROC (chef de service de gériatrie au GHRMSA), définir la nouvelle organisation de l'équipe et réaliser des études de cas. L'équipe a également choisi un nouveau nom : Solu'Plaies.

Le dispositif Solu'Plaies est actif depuis le 02 décembre 2024.

Actions de formation

Quatre actions de formation ont été réalisées, animées par Dr GROC (comptes-rendus correspondants en *annexe 27, 28, 29 et 30*) :

- 25/04/2024; 3h sur les bases de la prise en charge des plaies chroniques.
- 22/05/2024 ; 2,5h sur le thème « quel pansement pour quelle plaie ? ».
- 10/06/2024 ; 2h sur l'insuffisance veineuse et les ulcères de jambes.
- 18/11/2024 ; 2h à propos du pied diabétique.

Des laboratoires sont également intervenus pour présenter des produits spécifiques (pansements notamment).

Fonctionnement de l'équipe

Un <u>formulaire de demande anonyme</u> a été créé et mis en ligne sur une page dédié au sein du site web de la CPTS MA.

Une adresse mail spécifique a également été créée : soluplaies@cpts-mulhouse-agglo.fr.

Chaque semaine, un IDEL est défini comme référent pour les demandes reçues pendant cette période.

Pour chaque demande, le circuit est le suivant :

- L'infirmier référent vérifie que la demande est complète et comporte toutes les informations nécessaires à la prise en charge. Il confirme au demandeur la bonne réception du formulaire et lui pose des questions complémentaires si besoin.
- L'infirmier référent crée un groupe WhatsApp dédié au cas. Le nom devra suivre la trame suivante : « Solu'Plaies Avis 1 », « Solu'Plaies Avis 2 » etc... pour garantir l'anonymat. Une fois la discussion créée, l'IDEL y intègre les données reçues par mail (formulaire, photos, ordonnances anonymisées...).
- Solu'Plaies renvoie un protocole de prise en charge sous 9 jours calendaires au demandeur, par mail.
- L'IDEL référent invite le demandeur à réaliser un suivi photo pour surveiller l'évolution de la ou des plaies. Il peut proposer une réévaluation s'il le juge nécessaire. Il peut également évoquer de considérer la prise en charge étiologique de la plaie.
- En cas de complications, Dr EHRET et/ou Dr GROC pourront intervenir.

La communication autour de Solu'Plaies

Création de supports de communication

Pour favoriser la communication sur l'équipe, plusieurs actions ont été mises en place :

- La construction d'une page web dédiée sur le site de la CPTS MA. Elle est accessible via ce lien : https://www.cpts-mulhouse-agglo.fr/soluplaies/.
- La création d'une vidéo de présentation de l'équipe : https://www.cpts-mulhouse-agglo.fr/wp-content/uploads/2024/12/Video-SoluPlaies.mp4.
- L'élaboration d'un flyer (annexe 31).
- La fabrication de cartes de visite (annexe 32).

Actions de communication et bilan

Trois actions de communication ont été réalisées à ce jour (voir annexes 33 et 34) :

- Une information sur le démarrage du groupe a été diffusée dans la lettre d'information de novembre 2024. Elle a été envoyée à 2007 personnes, avec un taux d'ouverture de 47%.
- Une campagne mail spécifique a été envoyée à tous les contacts de la CPTS MA le 10/12/2024, à 1974 contact pour un taux d'ouverture de 37% et au taux de clic de près de 3%.
- Des publications ont été faites sur les réseaux sociaux de la CPTS MA. Sur Facebook, 403 personnes ont été touchées par la publication et elle a suscité une vingtaine de réactions (partages et likes). Sur LinkedIn, le post a été vu par 135 personnes et a généré 5 réactions.

Des actions sont d'ores et déjà programmées pour l'année prochaine :

- Une soirée d'information et de présentation de l'équipe Solu'Plaies.
- Des relances via campagne de mail spécifiques.
- Des communications envoyées par les URPS infirmiers libéraux et médecins libéraux.

PARTICIPER AUX REUNIONS DE LA FILIERE GERIATRIQUE DU GHT 12

Résultat à obtenir :

• Action 17 : dates et CR des réunions [4 000€ part variable]

Suite aux participations aux différents groupes de travail et de pilotage du processus de Labellisation de la filière gériatrique du GHT 12, la CPTS MA a obtenu qu'ICOPE soit retenu comme outil de repérage des fragilités liés à l'âge.

Tous les participants à la filière gériatrique sont donc devenus relai de communication pour ICOPE.

Grâce à ces réunions, le parcours post repérage a été harmonisé et fluidifié puisqu'il a été décidé d'orienter les personnes avec plusieurs alertes vers le médecin traitant en lui proposant de contacter le DAC Alsace ou vers l'Unité Mobile de Gériatrie en l'absence de médecin traitant.

Dates de réunions thématiques (comptes-rendus et listes de présence en **annexes 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42**) :

- 14/03 appui territorial gériatrique,
- 16/04 repérage de la fragilité,
- 02/05 appui territorial gériatrique,
- 11/06 repérage de la fragilité.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ICOPE ; ATTEINDRE NOMBRE D'INCLUSIONS / PARTICIPER AUX EVALUATIONS

Résultat à obtenir :

• Atteinte des objectifs affichée de l'article 51 soit 4500 primo-tests [non valorisée]

Rappel

ICOPE (Integrated Care for Older PEople ou Soins Intégrés pour les Personnes Âgées) est un programme développé par l'OMS et repris dans le contexte français au sein de la stratégie "Vieillir en Bonne Santé".

Son objectif est de détecter précocement le déclin de certaines capacités (mémoire, mobilité, vision, audition, humeur, nutrition) chez les personnes de plus de 60 ans autonomes, afin de proposer une prise en charge adaptée.

Le dépistage, très simple, rapide et gratuit, est réalisé à partir d'une application.

Le senior peut se tester en autonomie ou choisir de se faire accompagner par un proche, un personnel d'une structure ou d'un établissement ou encore par un professionnel de santé.

Si le dépistage génère une alerte, celle-ci est vérifiée par deux infirmiers télé-suiveurs.

Si l'alerte est confirmée, le sénior est orienté vers une activité, son médecin traitant ou un spécialiste.

Nombre d'inclusions au 30 novembre 2024

Sur le territoire de la CPTS MA : 2163 inclusions (dépistage initial et réitération) ont été réalisées, 1666 alertes traitées (100%), 22 évaluation approfondies conduites.

Le nombre total de dépistages initialement envisagé était de 6832.

La moyenne d'âge des séniors est de 72.3 ans, soit 5 ans en dessous de la moyenne nationale.

Altération des capacité	CPTS MA	National
Au moins une capacité altérée (%)	78.3%	86.5%
Anomalie dans le domaine cognition (%)	35.1%	48.2%
Anomalie dans le domaine nutrition (%)	16.2%	18.6%
Anomalie dans le domaine vision (%)	29.3%	39.9%
Anomalie dans le domaine audition (%)	40.2%	46.3%
Anomalie dans le domaine psychologie (%)	30.7%	35.7%
Anomalie dans le domaine mobilité (%)	21.1%	28.3%

131 professionnels sont inscrits, dont une vingtaine sont très actifs.

Participation aux évaluations

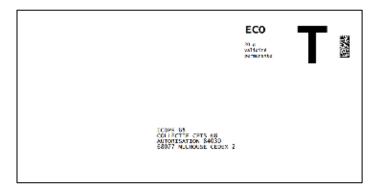
- Participation à 6 réunions « focus groupe » et 3 réunions organisationnelles.
- Une évaluation sur place avec des entretiens des professionnels, partenaires, séniors et chargée de mission.
- 2 vagues d'envois de questionnaires aux professionnels et au public.

Nouveautés 2024

- Utilisation de questionnaires papier avec enveloppe T.
- Création de spots vidéo et diffusion sur France 3 Alsace.
- Envoi de questionnaires à tous les professionnels de santé membres ayant une salle d'attente.
- Révision du protocole post step 1 et post gestion d'alerte, suite au constat d'échec des steps 2 et 3 en tout libéral.

Perspectives pour 2025

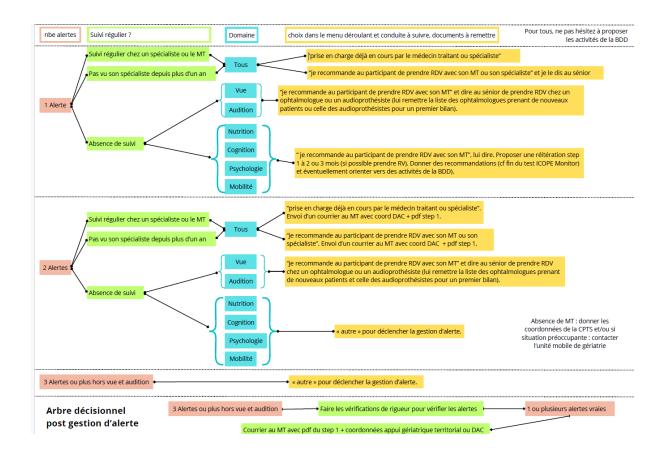
Avant l'entrée en droit commun, une phase transitoire de l'expérimentation est prévue (modalités à venir).











AMELIORER ET DIFFUSER LE GUIDE D'ACCES AUX SOINS DES PERSONNES HANDICAPEES

Résultat à obtenir :

• / Aucun [non valorisée]

En 2024, nous avons poursuivi nos actions pour faire connaître davantage le Guide d'accès aux soins.

Envoi de campagnes d'e-mailing

Deux campagnes ont été envoyées en janvier, à destination de deux cibles distinctes : les professionnels de premier recours et les professionnels de second recours. Dans ce mailing, outre la présentation du guide, nous proposions aux professionnels de pouvoir télécharger le guide en version numérique ou de le commander en version papier.

Nous avons obtenu pour ces deux campagnes un taux d'ouverture de 65% et un taux de clic de 10%, ce que l'on considère comme de bons résultats.

Trois professionnels se sont manifestés pour commander des guides papier.

Une autre campagne d'e-mailing a été envoyée auprès de structures et établissements médico-sociaux.

Création d'une vidéo

Le groupe travaillant sur la diffusion du guide a proposé la création d'une vidéo de présentation, à destination des personnes concernées, de leurs aidants et des professionnels de santé. Nous avons donc déposé une demande de subvention auprès de l'ARS Grand-Est, qui a été acceptée.

La vidéo est actuellement en cours de création avec l'agence de création audio-visuelle « Souris tout ira bien ».

5. Indicateurs contractuels

Action	Indicateurs	Part variable	Pièces justificatives concernant l'indicateur
15	Poursuivre des actions en faveur de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap : - identifier les besoins des PS libéraux dans cette prise en charge - faire connaître aux PS libéraux les dispositifs existants du territoire, dont Handiconsult, en lien avec le guide d'accès aux soins - recenser des PS libéraux volontaires pouvant prendre en charge les patients en situation de handicap après une consultation	5000	Recensement des besoins des PS libéraux dans la prise en charge des personnes en situation de handicap Justificatifs des actions de communication des dispositifs existants auprès des PS libéraux Liste anonymisée des professionnels de santé libéraux volontaires
16	Constituer un nouveau groupe de professionnels de santé ressource (médecins, IDE, autres) sur la thématique des plaies complexes et/ou chroniques: - faire des études de cas patients anonymisés en pluriprofessionnels par le groupe ressource sur cette thématique - informer les professionnels de santé du territoire de l'existence de cette équipe ressource	4000	Description de l'action et bilan d'évaluation à 1 an (nombre d'actions de formations) Bilan des actions de communication sur l'existence de l'équipe ressource
17	Participer aux réunions de la filière gériatrique du GHT 12	4000	Dates et CR des réunions

6. Autres actions

Actions
Participer aux réunions de la filière gériatrique du GHT 12
Améliorer et diffuser le guide d'accès aux soins des personnes aidées